



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-08-2026 /

Dossier complet le : 25-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022650/KK P

1 Intitulé du projet

USINE HEAT EXCHANGER (UHX) - CHALON SUR SAONE (71)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARABELLE SOLUTIONS FRANCE

Raison sociale

ARABELLE SOLUTIONS

N° SIRET

38919203000366

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

LIVROZET

☒ Monsieur

Prénom(s)

Alexis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment industriel de fabrication de condenseurs nécessaires à la production d'énergie pour les EPR sur la commune de CHALON SUR SAONE (71). Le bâtiment, construit sur environ 17 800 m² et haut d'au maximum 23,3 m, sera complète par la construction d'un bâtiment administratif de 1200 m² d'emprise et de bâtiments annexes (finitions, déchets, utilités, locaux techniques...), ainsi que des zones de stockage extérieur (matériaux bruts sur 1600 m² et déchets sur 680 m²). Le bâtiment administratif et le poste de garde seront conçus avec toiture végétalisée. 127 places de stationnement sont prévues, dont 5 places visiteurs, ainsi que 30 emplacements vélo sous abri. Conformément à l'article L.171-4 du Code de la construction et de l'habitation, une toiture végétalisée sera mise en place sur 40% de la surface de toiture. Plusieurs accès VL/PL seront mis en place sur la rue Louis-Jacques Thenard au sud du site d'étude. Toute la périphérie du site sera paysagée et le parc de stationnement sera conçu pour garantir l'ombrage d'au moins 50% des places par des arbres de haute tige à canopée large. Les eaux pluviales seront gérées dans des noues etanches avec rejet au canal longeant le site au nord, en accord avec VNE.

4.2 Objectifs du projet

L'usine UHX a pour objectif de renforcer la capacité industrielle de fabrication française des échangeurs de chaleur destinés aux centrales nucléaires, notamment aux futurs EPR2. Ces équipements, essentiels au fonctionnement de l'îlot turbine, comprennent notamment les sècheurs-surchauffeurs ainsi que les rechauffeurs haute et basse pression. La création de ces solutions locales répond à un double enjeu : accompagner le renouvellement et le développement du parc nucléaire français tout en sécurisant la chaîne d'approvisionnement. Elle permet ainsi de disposer en France des moyens industriels nécessaires à la production de composants stratégiques, de renforcer la souveraineté industrielle de la filière nucléaire et de réduire sa dépendance à des capacités de production étrangères.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet s'insère sur un ancien site industriel nommé NORDEON, du nom de la société qui en a fait l'acquisition en 2012 pour poursuivre l'activité historique de production de tubes fluorescents, jusqu'à la liquidation judiciaire en 2017. Un arrêté préfectoral du 31/05/17 modifié le 21/02/18 a imposé des travaux de réhabilitation du site du fait de la pollution des sols et des eaux souterraines en présence. Les anciens aménagements et constructions NORDEON ont été démolis en 2024. Les travaux de dépollution ont été réalisés entre 2018 et 2024 (rapport de la DREAL en PJ) à l'instigation du Grand Chalon, propriétaire du site. Le terrain est aujourd'hui greffé d'une servitude d'utilité publique définissant les prescriptions à respecter. Il est à noter que le site était initialement raccordé au réseau ferré. L'embranchement ferré a été déposé lors de la remise en état de la friche industrielle. Un diagnostic amiante avait été réalisé avant travaux, concluant à l'absence d'amiante dans les produits et matériaux du site. Le site a ainsi été labellisé « Sites clés en main France 2030 ». Il est donc considéré que l'état avant aménagement correspond à l'état actuel, soit un terrain nu et dépollué. Le projet prévoit la construction des bâtiments précités, la création des voiries et du parc de stationnement, ainsi que la réalisation des aménagements paysagers. La durée des travaux est évaluée à 2 ans, avec un début des travaux prévu pour mars 2027. Les travaux de défrichage / abattage d'arbres sont prévus pour avril 2027, et la construction des différents bâtiments sera ensuite réalisée en parallèle les uns des autres.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'usine permettra l'assemblage de toles et tubes (chaudronnerie, soudure et usinage de pièces métalliques) permettant la réalisation de condenseurs, MSR (Moisture Separator Reheater), Heaters et FWT (Feedwater Tank, Bâche Alimentaire). Le site comprendra 127 employés. La circulation engendrée correspondra à 4 camions de 25T par semaine, 1 camion autre par semaine et 14 convois par an, dont 2 MSR (convoi exceptionnel de nuit, longueur 82 m), ainsi que les déplacements des VL des employés. L'ensemble des équipements industriels sera installé à l'intérieur de l'usine. Les sources de lumière correspondent à des lanternes en toiture et chassises en façade. La circulation des véhicules sur le site est limitée à 10 ou 15 km/h et 127 places de stationnement (dont 3 PMR et 24 pour la recharge des véhicules électriques) sont prévues. Le site sera clôturé et sécurisé. La zone administrative sera séparée de l'usine par une clôture. L'accès au site se fera via un poste de contrôle. Une voie périphérique permet de répondre à la défense incendie du bâtiment principal sur ses quatre façades. Dans sa phase d'exploitation, le site sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable et au réseau d'assainissement collectif. La pollution des sols et leur faible perméabilité ne permettant pas l'infiltration totale des eaux pluviales (EP), la gestion de ces eaux se fera par rejet au canal du centre, en accord avec la DDT et VNF, gestionnaire du canal. Les EP des stationnements seront partiellement infiltrées. Ces éléments seront détaillés dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. L'entretien des espaces verts se fera par fauchage mécanique et débroussaillage sans produits phytosanitaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire, d'un dossier de déclaration ICPE (rubriques 2560-2563-2564-2940-1532-2561-2575-4719) et d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale : Surface de plancher : Emprise batie : Surface d'espaces verts : Hauteur maximale de la toiture de l'usine :	(66367, m ²) (20951, m ²) (25294, m ²) (15752, m ²) (23,3, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Rue Louis Jacques Thenard

Lieu-dit :

Localité : 2 Rue Louis Jacques Thenard 71100 Chalon-sur-Saone

Code postal : 71100 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°51'34"E Lat. : 46°48'28"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de la zone UXM du PLUi, correspondant a une zone urbaine d'activites mixtes. Il s'integre dans l'OAP sectorielle "Friche NORDEON/MARVELL GLASS". Le projet est coherent avec cette OAP, secteur economique unique assurant l'integrite du

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Projet a environ 0,5 km de la ZNIEFF II "la Saone de Verdun-sur-le-Doubs a Chalon", identifiant 260014871.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur d'étude est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Saône et Loire (4 ^e échéance, 2024-2029). Les cartes de bruit stratégiques classent la rue Louis Jacques Thenard en catégorie 4. L'extrémité nord-est du site est en 5 ^e catégorie de bruit jour (55 à 60 dB).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone industrielle, sur une friche. Il n'intercepte aucun site patrimonial ou culturel spécifique d'après l'Atlas des Patrimoines.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une expertise zone humide, habitats, faune et flore a été réalisée en juin 2026 (annexée). Elle conclut sur le fait que la parcelle d'étude ne présente pas de caractéristiques de zone humide tant du point de vue pédologique que floristique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI du Doubs et de la Saône : site d'étude hors zonage PPRT Bioxal et Azelis Peroxides : site d'étude hors zonage
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvés
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Des études (diagnostics de pollution, Plan de Gestion EQRS...) ont été réalisées notamment par INGEOS depuis la cessation d'activité de l'exploitant précédent. Des pollutions des sols, des gaz du sol et des nappes ont été mises en évidence (mercure, solvants chlorés, cadmium, cuivre, HCT, COHV...), localement concentrées. Des travaux de dépollution ont été menés depuis.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Absence de sites Natura 2000 dans un rayon de 7 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase exploitation, le projet engendre des prélèvements d'eau liés à l'exploitation du site (production d'eau déminéralisée, lavage sols aire de déchet, volume limité) et à l'alimentation en eau potable pour les employés. Ces prélèvements seront réalisés sur le réseau AEP collectif. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu à ce sujet avec le Grand Chalon. Aucun prélèvement d'eau/pompée n'est nécessaire en phase travaux.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines. Les drainages éventuellement prescrits par les études géotechniques (vis à vis des fondations) ne seront pas de nature à avoir une incidence notable sur le milieu naturel, compte tenu de l'absence de sous-sols.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	A ce stade, les volumes de déblais / remblais ne sont pas connus précisément. Le projet ne comprendra pas cependant de terrassements majeurs, le site présentant une topographie globalement plane.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de matériaux spécifiques, en dehors des matériaux de construction et VRD.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La raccordabilité du projet aux réseaux AEP et EU sera analysée lors de l'instruction du permis de construire. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu à ce sujet avec le Grand Chalon.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une expertise zone humide, habitats, faune et flore a été réalisée en juin 2026 (annexée, visites en 12/24, 09/25, 02/26, 05/26, 06/26). Le site est décrit comme une vaste friche industrielle de 6 ha avec surfaces stériles couvertes de béton concassé. Une surface de 2000 m² de prairies mésophiles reste visible en limite sud-est. Les surfaces en tout venant sont colonisées par des herbacées piénières. Aucune espèce floristique
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Compte tenu de l'état actuel et antérieur du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considéré que le projet aura une incidence négligeable sur les objectifs de conservation de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet entraînera la consommation d'un espace anthropisé, correspondant à une friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est localisé hors zonage de PPRT. Il est situé à environ 150 m à l'est d'INTERNATIONAL PAPER EMBALLAGE LAURENT / PAPER CHALON (ICPE non seveso, industrie du papier), et à 500 m au nord-ouest du site "VARO ENERGY FRANCE" (ICPE seuil SEVESO bas, stockage d'hydrocarbures). Le site est par ailleurs longe au sud par une canalisation de gaz naturel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par les risques suivants : - Inondation : hors zone d'aléa - Séisme : risque faible - Retrait gonflement des argiles : aléa modéré - Radon : risque faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Un projet d'arrêt préfectoral daté du 05/05/26 portant institution de servitudes d'utilité publique liste les mesures à respecter vis-à-vis des risques sanitaires, liés aux pollutions de sols, gaz de sol et eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La circulation engendree en phase exploitation correspondra a 4 camions de 25T par semaine, 1 camion autre par semaine et 14 convois par an dont 2 MSR (convoi exceptionnel de nuit). Des engins de travaux circuleront sur le site d'etude et ses environs pendant toute la duree du chantier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les installations industrielles seront confineees a l'interieur de l'usine qui sera concue conformement a la reglementation vis a vis des emissions de bruit. En phase chantier la reglementation sera respectee et le bruit sera Oui d'apres le PPBE, au coin nord-est.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront avoir lieu lors de la phase travaux. Elles seront cependant limitees en temps et en ampleur.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les sources de lumieres correspondent a des lanterneaux en toiture et chassis en facade.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limite en phase travaux. Les vehicules et engins utilises en phase travaux seront conformes a la reglementation en vigueur. En phase exploitation, les rejets dans l'air seront lies a la circulation des VL/PL selon la repartition detaillee precedemment.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du site d'etude seront rejetees au canal longeant le site au nord, conformement aux echanges avec VNF et la DDT. Ce choix technique a ete retenu compte tenu de la pollution residuelle des sols et
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Canal du centre

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques du projet seront rejetées au réseau EU collectif. Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu à ce sujet avec le Grand Chalon. L'activité sur site ne génère aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets potentiels générés en phase chantier seront évacués conformément à la réglementation en vigueur vers des filières de traitement adaptées. Les déchets en phase exploitation seront essentiellement les chutes de coupons & tuyaux acier/alliage et limaille/copeaux, mis en bennes, ainsi que du bois (emballages). Ils correspondent à 2 bennes de 30 m ³ et 10 caisses de 4x2x20 m, 2 bennes de 30 m ³ pour cartons et 2 bennes
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une zone industrielle sur un terrain en friche. Il n'intercepte aucun site patrimonial ou culturel spécifique d'après l'Atlas des Patrimoines.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activité projetée correspond à la poursuite du développement industriel du secteur et du site d'étude, en cohérence avec leurs activités historiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis a declaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Des mesures d'evitement et de reduction sont envisagees pour limiter les impacts du projet. Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerne par la realisation d'une evaluation simplifiee des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'etat de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin d'eviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement : - Implantation sur une friche industrielle afin de limiter l'incidence sur les terrains naturels - Raccordement du projet aux reseaux AEP et EU collectifs, - Evacuation des dechets potentiels generes par le projet durant la phase travaux conformement a la reglementation en vigueur - Mesures preventives d'evitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins regulier et hors site, bacs de retention, stationnement des engins sur un sol etanche etc.) - Retrait gonflement des argiles : realisation et prise en compte d'une etude geotechnique G2PRO pour faire suite a l'etude G2AVP du BET HYDROGEOTECHNIQUE en 04/26 - Mise en place de surfaces semi-permeables pour une partie des stationnements et infiltration des EP par des drains positionnes pour les stationnements - Rejet des eaux pluviales au canal en accord avec VNF et la DDT, hors zone de stationnement avec evacuation par drains sous parkings - Retention des eaux d'incendie dans des noues etanches (120 m³) le long de l'usine avec vannes asservies au systeme de securite incendie obturant l'exutoire - Intervention d'un ecologue pour le compte du Grand Chalon pour verification d'absence d'oiseaux nicheurs au sol en cas de travaux realises avant le 15/08 - Mise en place d'une cloture exterieure franchissable par la petite faune avec passages adaptes en bas de grillage - Installations d'hivernicules pour le lézard des murailles cote canal - Installation de nichoirs pour l'avifaune et les chiropteres sur les arbres et les batiments - Couverture de la zone de stockage de dechets pour limiter les risques de ruissellement polluant. Eau d'extinction d'incendie issue de bornes incendie et stockage

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a l'étude s'inscrit dans le cadre du développement économique du secteur et l'usage des sols projetés s'intègre en cohérence avec les activités historiques industrielles du site. Le secteur n'est pas localisé au sein d'une zone de sensibilité environnementale notable. Le projet sera conçu dans le respect de la réglementation applicable, et un ensemble de mesures d'évitement et de réduction sera pris en compte. Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FLOTTE

Prénom Louise

Qualité du signataire Cheffe de projet environnement

À VITROLLES

Fait le 25-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)